

BILAN 2015 DE LA DAC

L'année 2015 a permis des avancées significatives tant au sein de la direction des affaires culturelles que pour nos interventions sur le territoire auprès des collectivités, à travers des rencontres renforcées avec les élus ou des opérateurs culturels.

L'organisation interne se trouve notamment renforcée au niveau de la transversalité et collégialité. Outre la place désormais pleine et entière du secrétariat général, la création du pôle territorial contribue indéniablement à ce renforcement.

Le site internet de la DAC est désormais pleinement opérationnel, comme on peut le constater ici.

En externe, ont été privilégiées les actions structurantes ci-après :

► Après la création d'un EPCC, nommé « Tropiques Atrium », réunissant CMAC et Atrium, la nomination de Hassane Kassi Kouyaté à la direction de l'établissement en 2014, l'année 2015 a vu l'adoption du contrat d'objectifs et de moyens. La signature de ce document s'est déroulée à Paris entre la Ministre de la Culture et de la Communication, la Présidente du Conseil Général de la Martinique, le Président et le directeur de l'EPCC, en présence de la Ministre des Outre-mers. Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication a confirmé à cette occasion le rétablissement du label « scène nationale » à Tropiques Atrium.

► Suivi du projet triennal du Centre culturel de rencontres, domaine de Fonds Saint Jacques.

► L'aide aux projets dans le secteur du spectacle vivant via un comité d'experts interrégional Martinique/Guadeloupe en mai 2015.

► La contribution à la restauration d'édifices protégés emblématiques tels que le Parc culturel Aimé Césaire, la cathédrale et le Fort Saint Louis à Fort de France ainsi que la poursuite des opérations de restauration de l'église du mouillage à Saint-Pierre, mise en œuvre du projet de réhabilitation du domaine de Fonds Saint Jacques prévu en 2016.

► Le bilan sanitaire des monuments protégés ou non protégés a été poursuivi et achevé en 2015. Plus de 180 contrôles scientifiques et techniques (CST) ont été réalisés. La commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) s'est réunie le 20 avril et le 8 décembre pour de nouvelles protections au titre des MH (109 MH au total désormais en Martinique) et 31 labellisations au titre du « Patrimoine XXème siècle ».

► Par ailleurs, 4 lieux bénéficient du label « Jardins remarquables » :

- Habitation Acajou (Le François)
- Habitation Saint-Etienne (Gros-Morne)
- Habitation Céron (Le Prêcheur)
- Domaine de la forêt d'Emeraude (Morne-Rouge)

► La valorisation du patrimoine via les 32èmes journées européennes du patrimoine et les journées nationales de l'Archéologie. Un accent particulier a été mis cette année sur les 1 % artistiques, réalisés notamment au sein des établissements scolaires au travers de la publication d'un ouvrage en partenariat avec le CAUE Martinique et d'une exposition temporaire via une animation vidéo réalisée par David Gumbs dans les locaux de la DAC.

► La mise en œuvre de plusieurs opérations archéologiques de recherches et de fouilles programmées, en particulier sur le site de l'Anse Trabaud à Sainte-Anne. Près de 480 dossiers instruits en termes d'archéologie préventive en 2015 correspondent à 22 prescriptions de diagnostic et 19 diagnostics engagés sur le terrain. A noter que la DAC a confié à l'INRAP une mission archéologique de sauvetage sur la nécropole service d'Anse Bellay (Les Anses d'Arlet). La commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA) s'est réunie deux fois en février et octobre 2015.

► Diverses actions initiées pour la professionnalisation des acteurs culturels tant du champ patrimonial que du champ artistique (formation à la médiation culturelle, formation dédiée aux artistes plasticiens...).

► Le soutien aux structures de lecture publique dans une logique de territoire avec les inaugurations des réseaux informatisés des communautés de communes du Nord et du Sud, ainsi que l'accompagnement à des projets éligibles au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD).

► Le confortement de la collaboration avec le réseau des Alliances françaises et ses délégations de la grande Caraïbe pour une présence renforcée des productions artistiques martiniquaises.

► La signature d'un protocole d'accord DAC/Rectorat le 17 septembre 2015 qui propose de poser les bases du développement de l'éducation artistique et culturelle pour les enfants et les jeunes du territoire. Il doit permettre la poursuite et l'amplification de la mise en place du grand projet pour l'éducation artistique et culturelle qui permet de développer une logique renouvelée de la création de parcours dédiés à la musique, la danse, le théâtre, l'ouverture en 2015 à l'opéra et au chant lyrique, la photographie et le patrimoine, l'éducation aux médias et à l'information, en s'adressant le plus souvent possible aux publics des territoires prioritaires de la politique de la ville.

► Le renforcement du partenariat et des collaborations avec les collectivités territoriales via :

- la signature de trois conventions territoriales de développement culturel avec les villes du Prêcheur, du François et de Schoelcher visant à accompagner le développement culturel des collectivités signataires en dégagant des priorités stratégiques partagées. D'autres CTDC verront le jour en 2016 ;

- la participation de la DAC à la réunion de l'association des Maires de Martinique début février et de l'Université 2015 des Maires de Martinique le 2 juin ;

- la réalisation d'un « *Atlas culturel des communes* » sorti le 19 juin 2015, en version papier et électronique. Ce document de 242 pages permet, à travers un état exhaustif, de voir concrètement que de 2011 à 2014, la DAC a accompagné un ensemble de projets à hauteur de 14 776 246 € (3 407 880 € en direct auprès des communes et 11 368 366 € via des structures implantées sur les communes). Montant auquel s'ajoute une enveloppe de 8 654 630 € de subventions/contributions apportées par d'autres contributeurs publics ou privés, en lien avec la DAC.

► L'accentuation de sa politique en faveur de la démocratisation culturelle :

- (ré)-activation de la déclinaison territoriale des protocoles nationaux en faveur des publics spécifiques : Culture/Justice avec le SPIP et la PJJ et Culture/Agriculture avec la DAAF pour les lycées agricoles ;

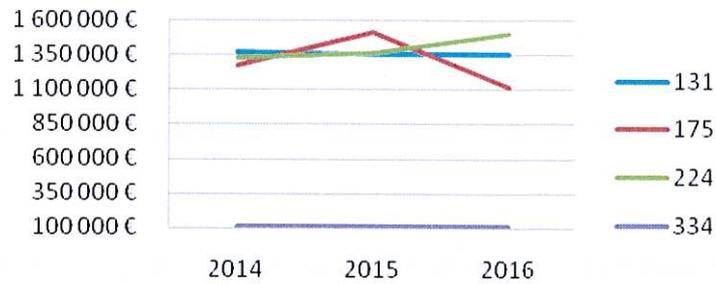
- participation et contribution active de la DAC à la mise en œuvre des nouveaux contrats de ville sur des zones géographiques (quartiers) identifiés comme les plus prioritaires de l'île sur les communes de Fort-de-France, Le Lamentin, Sainte-Marie et Le Robert.

Le budget total de la DAC de Martinique pour 2015 était de 4,35 M€ ventilés sur les 4 BOP, dont 0,28 M€ dédiés au fonctionnement courant des services (hors loyers budgétaires).

Les dotations sont stables depuis 2014. Une délégation exceptionnelle de 0,5 M€ en AE sur le BOP 175 en 2015 a permis l'engagement de la seconde tranche de travaux sur la Cathédrale Saint-Louis à Fort-de-France.

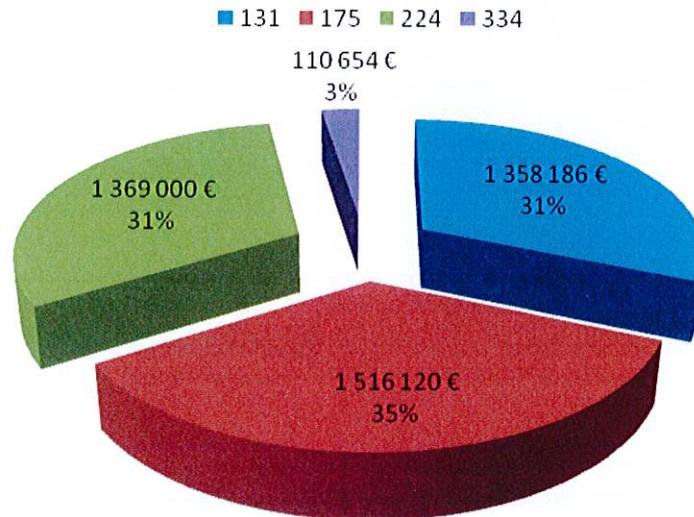
Evolution du budget par BOP depuis 2014

(Dotations initiales en AE)



Budget 2015	AE	CP
131	1 358 186 €	1 358 186 €
175	1 516 120 €	1 403 740 €
224	1 369 000 €	1 546 000 €
334	110 654 €	110 654 €

Ventilation des crédits 2015 (AE)



BOP	Intitulé
131	Création
175	Patrimoine
224 (actions 01 à 06)	Transmission des savoirs et démocratisation culturelle
334	Livre et industries culturelles